



BougeTaPref ! — Journée nationale d'action, le 10 juin 2026

Non aux dysfonctionnements administratifs des préfectures Oui aux pratiques qui respectent les droits des personnes étrangères

Le mercredi 10 juin 2026, les collectifs *BougeTaPref !* mèneront des actions simultanées devant plusieurs préfectures à travers la France pour dénoncer les blocages administratifs qui empêchent des milliers de personnes étrangères d'accéder à leurs droits.

Depuis plusieurs années — situation fortement aggravée au cours des derniers mois — les difficultés d'accès aux services préfectoraux se multiplient : impossibilité d'obtenir un rendez-vous, absence de réponse de l'administration, retards massifs dans la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour, blocages liés à la dématérialisation des démarches, impossibilité de joindre les services préfectoraux, etc.

Ces dysfonctionnements administratifs ont des conséquences matérielles et psychologiques extrêmement concrètes et souvent dramatiques : perte d'emploi, perte de logement, perte de couverture santé, suspension des droits sociaux, impossibilité d'accéder aux services de France Travail, de la CAF ou d'autres organismes essentiels, qui peuvent conduire à des dégradations graves de la santé mentale.

Cette précarisation et cette angoisse permanentes pour des milliers de personnes découlent du non-respect par les préfectures des délais légaux et des obligations qui leur incombent.

Aujourd'hui des collectifs *BougeTaPref !* présents en Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), à Grenoble, Rennes, Aix-Marseille, Lille, Saint-Étienne, Toulouse, Briançon, Nantes, et dans d'autres territoires, représentant des centaines d'associations locales et nationales, se mobilisent pour dénoncer, à l'échelle nationale, le scandale de ces entraves administratives contraires aux droits.

Ces collectifs se rassemblent autour de revendications communes pour que les pratiques administratives respectent les droits fondamentaux et la dignité humaine.

Les revendications du collectif national :

- Garantir le droit d'accès à la préfecture et un accueil digne ;
- Démonter le mur numérique ;
- Garantir la continuité des droits par la délivrance effective des documents de séjour ;
- Respecter les délais légaux d'instruction et renforcer les moyens de l'administration ;
- Mettre fin aux sanctions subies par les personnes étrangères en raison des dysfonctionnements administratifs

Partout en France, des collectifs *BougeTaPref* !

À peine sorti-es des périodes de confinement, les étranger·ères sollicitant un titre de séjour ont vu leur retour aux guichets des préfectures entravé par la mise en œuvre progressive de la dématérialisation des démarches.

Les interminables files d'attente, autrefois visibles devant les préfectures, ont disparu. Désormais, chacun·e se retrouve seul·e face à son ordinateur ou son smartphone en « dialogue » avec l'ANEF (Administration numérique pour les étrangers en France) véritable labyrinthe administratif numérique dans lequel il faut identifier la procédure correspondant à sa situation : « parent d'enfant français », « travailleur salarié », « conjoint·e de Français », « renouvellement de titre de séjour », etc.

Ce dispositif informatique national, déjà complexe à maîtriser, fait l'objet de modifications régulières qui renforcent encore les difficultés rencontrées par les usager·ères.

Certes, chaque préfecture est censée mettre à disposition un « Point d'Accès Numérique » (PAN) permettant aux personnes en difficulté d'être accompagnées par des agent·es formé·es, mais dans les faits, ces dispositifs sont trop souvent insuffisants, inaccessibles ou dysfonctionnels. Au-delà des restrictions introduites par les réformes législatives et les circulaires ministérielles, les personnes étrangères se heurtent ainsi à un véritable mur numérique.

Ces dysfonctionnements organisés relèvent d'un choix politique. L'objectif affiché de « modernisation » de l'administration masque difficilement la volonté de limiter les dépôts de dossiers et donc l'accès à la régularisation.

C'est pour lutter contre ces pratiques destructrices que, dès 2020, se sont constitués des collectifs *BougeTaPref* ! En effet, les constats sont similaires dans l'ensemble des préfectures concernées, ce qui révèle le caractère systémique de ces dysfonctionnements.

C'est pourquoi ces collectifs se sont rassemblés à l'échelle nationale pour dénoncer ensemble le scandale de ces blocages administratifs bafouant les droits fondamentaux de milliers d'étrangers et d'étrangères.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette journée nationale de mobilisation et restons à votre disposition pour toute demande d'information ou d'interview.

Le collectif national *BougeTaPref* !

Et le collectif isérois *BougeTaPref38*

Journée nationale d'action, à Grenoble: 10 juin 2026, 12h30-14h30 Place de Verdun côté Tram
Édification d'une pyramide de cartons symbolisant les dossiers en attente ou perdus, les démarches impossibles, les pertes de droits, ...

Contact médias : contact@bougetapref38.fr